

### **3D COPIER**

Société par actions simplifiée au capital social de 3.000 euros

Siège social : 4 Avenue Lelièvre 93600 Aulnay-sous-Bois

808 211 270 R.C.S. BOBIGNY

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le deux octobre, à quatorze heures,

Au 4 Avenue Lelièvre 93600 Aulnay-sous-Bois,

Les actionnaires de la société 3D COPIER, société par actions simplifiée au capital social de 3.000 euros, dont le siège social est situé au 4 Avenue Lelièvre 93600 Aulnay-sous-Bois, identifiée sous le numéro 808 211 270 R.C.S. BOBIGNY se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- **La société KB INVEST, représentée par Monsieur Karim BALAAZI,**  
Titulaire de 225 actions en pleine propriété,
- **La société AQUANAUT, représentée par Monsieur Souhail MERGHENI,**  
Titulaire de 225 actions en pleine propriété,
- **La société BELVEDERE, représentée par Monsieur Sébastien LOZYNSKI,**  
Titulaire de 225 actions en pleine propriété,
- **La société NAUTILUS, représentée par Monsieur Maroine MERGHENI,**  
Titulaire de 225 actions en pleine propriété,
- **Monsieur Maroine MERGHENI,**  
Titulaire de 100 actions en pleine propriété,
- **Monsieur Sébastien LOZYNSKI,**  
Président de la Société
- **Monsieur Karim BALAAZI,**  
Directeur Général de la Société

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sébastien LOZYNSKI** en sa qualité de Président.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- La copie de l'avis de convocation adressé aux Actionnaires et les accusés de réception y afférents ;
- Le rapport de la Présidence ;
- Le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'objet social et modification corrélative de l'article « Objet » des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

*(Ajout d'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société)*

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, à compter de ce jour, de rajouter à l'objet social comme suit :

**Installation informatique dont courant faible, électricité et tous produits en liaison avec cet objet social.**

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

#### **« ARTICLE 2 – OBJET »**

*La Société a pour objet :*

**En France et dans les départements d'Outre-mer, dans l'Union européenne et à l'étranger, commerce de gros et déstockage, la collecte, le recyclage, la production et la vente de consommable informatique, la vente de matériel d'impression numérique neuf, reconditionné et d'occasion, prestation de maintenance bureautique ;  
Installation informatique dont courant faible, électricité et tous produits en liaison avec cet objet social. »**

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.*

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.*

\*       \*       \*  
          \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, le Directeur Général et tous les Actionnaires présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.

Fait à Aulnay-sous-Bois,  
Le 02 octobre 2025.

\_\_\_\_\_  
**KB INVEST, représentée par Monsieur Karim BALAAZI**  
Actionnaire

\_\_\_\_\_  
**AQUANAUT, représentée par Monsieur Souhail MERGHENI**  
Actionnaire

\_\_\_\_\_  
**BELVEDERE, représentée par Monsieur Sébastien LOZYNSKI**  
Actionnaire

\_\_\_\_\_  
**NAUTILUS, représentée par Monsieur Maroine MERGHENI**  
Actionnaire

---

**Monsieur Maroine MERGHENI**  
Actionnaire

---

**Monsieur Sébastien LOZYNSKI**  
Président de séance

---

**Monsieur Karim BALAAZI**  
Directeur Général de la Société

**3D COPIER**

Société par actions simplifiée au capital social de 3.000 euros

Siège social : 4 Avenue Lelièvre 93600 Aulnay-sous-Bois

808 211 270 R.C.S. BOBIGNY

**FEUILLE DE PRÉSENCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 02 OCTOBRE 2025 À 14 HEURES**

| <b>ACTIONNAIRES</b>                                    | <b>Nombre d'actions</b>         | <b>Nombre de voix</b> | <b>Signature de l'Actionnaire ou du mandataire</b> |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------|
| KB INVEST, représentée par Monsieur Karim BALAAZI      | 225 actions en pleine propriété | 225                   |                                                    |
| AQUANAUT, représentée par Monsieur Souhail MERGHENI    | 225 actions en pleine propriété | 225                   |                                                    |
| BELVEDERE, représentée par Monsieur Sébastien LOZYNSKI | 225 actions en pleine propriété | 225                   |                                                    |
| NAUTILUS, représentée par Monsieur Maroine MERGHENI    | 225 actions en pleine propriété | 225                   |                                                    |
| Monsieur Maroine MERGHENI                              | 100 actions en pleine propriété | 100                   |                                                    |
| Monsieur Sébastien LOZYNSKI                            | 00                              | 00                    |                                                    |
| Monsieur Karim BALAAZI                                 | 00                              | 00                    |                                                    |
| <b>TOTAUX</b>                                          | <b>1.000</b>                    | <b>1.000</b>          |                                                    |

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que cinq (5) Actionnaires, le Directeur Général et le Président présents ou représentés, totalisent 1.000 actions ayant droit de vote.

Fait à Aulnay-sous-Bois,  
Le 02 octobre 2025.

**Le Président de séance**